

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : SAINT-LY S
Prénoms : Rene
Profession ou qualité : Président
Adresse : 8, rue de la croix
86190 VOUILLÉ
Association : Amicale communale de Patrons

MAIRIE DE VOUILLÉ
11 OCT. 2025
COURRIER ARRIVÉ

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

Lieu : catégorie 3 Salle polyvalente catégorie 4 (3)
Du : 15/11/2025 à 19 heure(s) 30 au : 16/11/2025 à 02 heure(s) ...
et Du : 16/11/2025 à heure(s) au : à heure(s) ...

A l'occasion de (4) : diner d'argent

Fait à : VOUILLE

Le : 11 octobre 2025
Signature: [Signature]

ARRETE DU MAIRE N° 2025/40

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. Le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3334-2, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :
du : 15/11/2025 à 19 heure(s) 30 au : 16/11/2025 à 02 heure(s) ...
du : à heure(s) au : à heure(s) ...
à (5) : 18, rue de Braunsbach, Vouillé, salle polyvalente

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 11/10/2025

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur
(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures
(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...
(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie